

Image not found or type unknown



## Voiture neuve sans accessoire

Par **Batals68**, le **03/02/2024** à **15:04**

Bonjour

En octobre 2023, j'ai acheté une voiture neuve en concession suite à l'essai du véhicule en exposition. Celui-ci avait un accoudoir côté conducteur. Je prend une option radar de recul à la place de la couleur bleue du modèle d'expo. On me dit qu'une voiture est disponible sous 2 mois le temps de la rapatrier du port, soit courant décembre 2023.

À la réception je reçois cette voiture et m'aperçois plus tard qu'il n'y a pas l'accoudoir côté conducteur. J'écris un mail au revendeur qui me répond que les véhicules qu'il a en stock sont disponibles depuis longtemps alors que la mienne est sortie de fabrication le 24 octobre. Il m'envoie également une photo de l'évolution de la gamme depuis le 02/05. Il est précisé qu'à partir de cette date, toute nouvelle commande doit être prise avec ces nouveaux critères sans impact pour le prix client : suppression de l'accoudoir sur le siège avant.

Je tiens ce document à votre disposition si besoin.

Que puis-je faire ? Réclamer ?

Il n'y a pas beaucoup d'options sur ce véhicule.... Et celle-ci me comblait.

Merci pour votre retour.

Par **janus2fr**, le **04/02/2024** à **11:12**

Bonjour,

Si l'accoudoir était de série sur les anciens modèles et plus sur les nouveaux, vous n'avez aucun recours.

Par **Batals68**, le **04/02/2024** à **20:23**

Bonjour. Le souci est que le vendeur ne nous a pas parlé de série. Il nous a informé de cette différence que lorsque nous lui avons posé la question. Aucun recours quand même ? Même pour une demande de geste commercial ? Nous ne voulons pas aller en justice.